

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_040 : ADMINISTRATION GENERALE / AVENANT N° 4 PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020/2023 CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION ECLAT Rapporteur : Madame Magali MAUREL

La convention pluriannuelle d'objectifs 2020 – 2021 – 2022 - 2023 conclue entre l'Association Éclat et l'ensemble de ses cofinanceurs institutionnels est arrivée à expiration au 31 décembre dernier.

La prochaine convention-cadre est en cours d'élaboration et devrait être finalisée d'ici la fin du premier semestre 2024.

Les conditions et le calendrier dans lesquels les différents cofinanceurs vont pouvoir valider leurs engagements respectifs sont de nature à générer des difficultés de trésorerie à l'Association qui ne dispose que d'un fond de roulement modeste.

Dans ce cadre, il a été convenu entre l'Association et la Communauté d'Agglomération de prolonger, pour une année supplémentaire, le cadre juridique, technique et financier qui organise les activités culturelles portées par Éclat, tant en ce qui concerne l'organisation du Festival de Théâtre de Rue d'Aurillac que les missions d'accueil de troupes et de production de spectacles qui sont assurées sur le site du Parapluie.

Un avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020 – 2021 – 2022 - 2023 a donc été établi en ce sens. Pour la CABA, il s'agit également d'acter le niveau et les conditions particulières de versement de la subvention de fonctionnement qu'elle apportera pour l'année 2024 et en conséquence de préciser ceux-ci dans le dispositif soumis à la validation du Conseil.

A ce titre, et malgré les contraintes financières qui pèsent sur nos propres budgets, il est retenu que le niveau de l'aide communautaire est porté pour 2024 à 580 000 €.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° DEL_2020_032 du 3 février 2020 portant renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Éclat et versement d'une subvention pluriannuelle de financement pour la période 2020-2023 ;

Considérant que l'organisation du Festival de Théâtre de Rue par l'Association Éclat revêt un intérêt culturel et économique majeur sur le bassin aurillacois ;

Considérant qu'il convient également de confirmer l'engagement financier de la CABA au titre l'année 2024 et d'en définir les conditions de versement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes de l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Association Éclat, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à son exécution financière et juridique, sous réserve du respect de ses engagements par l'Association Éclat ;

- d'approuver l'attribution et le versement d'une subvention de 580 000 € au titre de l'exercice 2024.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.